03/11/1864.

A.K. p/ Sr. d'Ambel;

K. alerta o Sr. d'Ambel sobre a presença de pessoas curiosas nas sessões espíritas e principalmente se essas pessoas dão palpites sobre o que não conhecem e que isto só prejudica a doutrina.

a carta tambem menciona o Sr Tabb, amigo de K. e fundador da Soc. Esp. de Bordeaux e criador da Revue Bordelaise

no original desta carta há 1 recorte da Revista Espírita colado por A.K. abordando o fato do excelente amigo MR Sabò ser seu colaborador.

CDCR CENTRO DE DOCUMENTAÇÃO E OBRAS RARAS FEAL FUNDAÇÃO ESPÍRITA ANDRÉ LUIZ

Paris 3 9bre 1886

Mon cher collègue et ami

J'ai lu avec une extrême surprise dans le dernier n° de votre journal l'article concernant M. Sabò. J'ai cru parler à la Société de la politique actuelle ~~de M. Sabò~~ de ce dernier ~~de ses~~ vis à vis de moi, à cause des rapports réciproques qu'il doit avoir avec elle, mais ce qui s'y dit et s'y fait n'est point du domaine de la publicité, attendu que ses séances ne sont pas publiques. Le Président est seul juge de l'opportunité qu'il peut y avoir à publier ce qui s'y passe, ce droit lui est expressément réservé par le règlement. Deux transversales trop nombreuses qu'un étranger admis à titre de visiteur se permît d'en publier un compte rendu, ci plus forte raison deux, je ne m'étonnerai qu'un de les membres ait cru pouvoir le faire sans avis préalable. Je ne m'étonne d'autant plus que nous-mêmes avons protesté avec la plus vive énergie contre un procédé selon elle peut de M. Dazon en ce qui nous concernait, et que nous

CDOR FEL FUNDAÇÃO ESCRITA ANDREA DEIZ CENTRO DE DOCUMENTAÇÃO COBRA RARA

aussi peut valoir les mêmes raisons que l'image aujourd'hui. Le cas actuel étant ~~d'ailleurs~~ du reste tout personnel, et privé et sans intérêt pour la doctrine, il étant tout au moins superflu d'entretenir le public indifférent de ce qui le passe dans mon intérieur.

Mais ignorier d'ailleurs M. pouvait convenir, tant à M-Sabò, tant à moi, de donner encore à cette publication un caractère officiel et public. Or, par des raisons d'intérêt majeures, M. Sabò avait dû présenter à certains personnes tout l'exposé à l'avis de mon mémoire. Le redressement de leur appréciation lui-même entraînait apparition ce qu'il en est. Ces personnes l'apprenant par la voie de la publicité et rien pour lui, celà peut lui être très préjudiciable. J'aime à penser, pour mon honneur, que telle n'a pas été votre intention, mais le mal n'en sera pas moins fait.

Votre tout dévoué

A. L.

L'Avenir 3 déc 1864

Nous annonçons avec une véritable satisfaction à nos frères que M. Allan Kardec vient de s'adjoindre un collaborateur dévoué, qui a déjà fait largement ses preuves ailleurs

C'est notre excellent ami M. Sabô, fondateur de la Société spirite de Bordeaux, et créateur de la *Ruche bordelaise*, dont tous nos amis ont apprécié la valeur.

Dans une de ses dernières séances, la Société de Paris, sur la proposition de son président et d'après l'avis unanime du comité, l'a élu membre actif et titulaire. Ce témoignage exceptionnel de sympathie était légitimement dû à celui dont notre Directeur a eu l'honneur d'être le collaborateur, avant la création de l'*Avenir*.

*

CDOR | CENTRO DE DOCUMENTAÇÃO E OBRAS RARAS
FEAL - FUNDAÇÃO ESPÍRITA ANDRÉ LUIZ

Paris, 3 novembre 1864

Mon cher Monsieur d'Ambel,

J'ai lu avec une extrême surprise dans le dernier numéro de votre journal l'article concernant M. Sabô. J'ai dû parler à la Société de la position actuelle de ce dernier, vis-à-vis de moi, à cause des rapports nécessaires qu'il doit avoir avec elle, mais ce qui s'y dit et s'y fait n'est point du domaine de la publicité, attendu que ses séances ne sont pas publiques. Le Président est seul juge de l'opportunité qu'il peut y avoir à publier ce qui s'y passe; ce droit lui est expressément réservé par le règlement. Nous trouverions très mauvais qu'un étranger admis à titre de visiteur se permît d'en publier un compte rendu, à plus forte raison dois-je m'étonner qu'un de ses membres ait cru pouvoir le faire sans avis préalable. Je m'en étonne d'autant plus que vous-même avez protesté avec la plus vive énergie contre un pareil abus de la part de M. Dozon en ce qui vous concernait, et que vous avez fait valoir les mêmes raisons que j'invoque aujourd'hui. Le cas actuel étant du reste tout personnel et privé et sans intérêt pour la doctrine, il était tout au moins superflu d'entretenir un public indifférent de ce qui se passe dans mon intérieur.

Vous ignoriez d'ailleurs s'il pouvait convenir soit à M. Sabô, soit à moi, de donner encore à cette position un caractère officiel et public. Or, par des raisons d'intérêt majeur, M. Sabô avait dû présenter à certaines personnes son séjour à Paris comme momentané, se réservant de leur apprendre lui-même en temps opportun ce qu'il en est. Ces personnes l'apprenant par la voie de la publicité et non par lui, cela peut lui être très préjudiciable. J'aime à penser, cher Monsieur, que telle n'a pas été votre intention, mais le mal n'en sera pas moins fort.

Votre tout dévoué

A.K.

Article dans L'Avenir : 3 novembre 1864

Nous annonçons avec une véritable satisfaction à nos frères que M. Allan Kardec vient de s'adjoindre un collaborateur dévoué,

v.v.

qui a déjà fait largement ses preuves ailleurs.

C'est notre excellent ami M. Sabô, fondateur de la Société spirite de Bordeaux, et créateur de la Ruche bordelaise, dont tous nos amis ont apprécié la valeur.

Dans une de ses dernières séances, la Société de Paris, sur la proposition de son président et d'après l'avis unanime du comité, l'a élu membre actif et titulaire. Ce témoignage exceptionnel de sympathie était légitimement dû à celui dont notre Directeur a eu l'honneur d'être le collaborateur, avant la création de l'Avenir.

CDOR CENTRO DE DOCUMENTAÇÃO E OBRAS RARAS FEAL - FUNDAÇÃO ESPÍRITA ANDRÉ LUIZ

Paris,3 de Novembro de 1864

Meu caro Sr.d'Ambel:

Li com imensa surprêsa,no último número de seu jornal,o artigo referente ao Sr.Sabô.Precisei falar à Sociedade Espírita de Paris da atual posição dêste último junto a mim,por causa das relações que êle deverá ter com ela,mas aquilo que ali se diz e se faz não é absolutamente de domínio da publicidade,considerando que suas sessões não são públicas. O Presidente é o único juiz da oportunidade que possa haver de publicar o que se passa nela; êsse direito lhe é expressamente reservado pelo Regulamento.Nós acharíamos malíssimo que um estranho,admitido a título de visitante,se permitisse relatar para o público o que se passasse na sessão,e com maior razão devo estranhar que um de seus membros haja pensado poder fazê-lo sem aviso prévio.Ainda mais me espanto porque o Senhor mesmo protestou com viva energia contra igual abuso da parte do Sr.Dozon naquilo que concernia ao Senhor,e fêz valer as mesmas razões que invoco hoje.Ao demais,o caso atual sendo todo pessoal e privado e sem interêsse para a Doutrina Espírita,seria completamente supérfluo entreter com êle um público indiferente do que se passa em minha intimidade.

O Senhor aliás ignorava se poderia convir seja ao Sr.Sabô, seja a mim,dar a essa colocação um caráter oficial e público.Ora, por motivos de maior interêsse,o Sr.Sabô deveria apresentar a certas pessoas sua estada em Paris como passageira,reservando-se para si próprio comunicar a elas em tempo oportuno o que ocorresse. Tais pessoas,sabendo-o por via da publicidade e não por êle,isso lhe poderia ser prejudicial.Quero pensar,caro Senhor,que essa não foi sua intenção,mas o mal não ficará por isso menor.

Do seu amigo,

A.K.

O artigo no L'Avenir ,de 3 de Outubro:

Anunciamos com verdadeira satisfação a nossos Irmãos que o Ar.Allan Kardec acaba de chamar para si um colaborador dedicado que já deu alhures provas bastantes de capacidade.

Trata-se de nosso excelente amigo,Sr.Sabô,fundador da Sociedade Espírita de Bordeaux,e criador da Ruche bordalêsa,cujo valor

todos os nossos amigos apreciam.

Numa de suas últimas sessões,a Sociedade Espírita de Paris,por proposta de seu Presidente e aprovação unânime da Diretoria,o elegeu sócio ativo e titular.Êsse testemunho excepcional de simpatia foi legìtimamente devido àquele de quem nosso Diretor teve a honra de ser colaborador antes de fundar L'Avenir .

CDOR CENTRO DE DOCUMENTAÇÃO E OBRAS RARAS FEAL - FUNDAÇÃO ESPÍRITA ANDRÉ LUIZ